



Fiche d'information

Évolution des rentes et des retraits en capital

Cadre :

Votation sur la réforme de la prévoyance professionnelle (réforme LPP)

Date : 24.6.2024
Stade : Votation fédérale populaire du 22 septembre 2024
Domaine(s) : PP

Le 22 septembre 2024, le peuple suisse sera appelé à voter sur la réforme de la prévoyance professionnelle (réforme LPP). Le but est de renforcer le financement du 2^e pilier, de maintenir globalement le niveau des rentes et d'améliorer la couverture des personnes à bas revenu et qui travaillent à temps partiel. La présente fiche montre l'évolution des rentes et des retraits en capital dans le 2^e pilier ces dix dernières années.

Vue d'ensemble

Évolution au cours des dix dernières années

Le nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse de la prévoyance professionnelle a fortement augmenté au cours des dix dernières années. En 2013, environ 670 000 personnes percevaient une rente de vieillesse ; en 2022, elles étaient déjà 894 000 (+33 %). Durant cette période, le nombre de femmes bénéficiaires est passé de 240 000 à 361 000 (+50 %).

Le montant total des rentes de vieillesse de la prévoyance professionnelle a également fortement augmenté au cours des dix dernières années. Il est passé de 20,1 milliards de francs, en 2013, à 25,2 milliards de francs en 2022 (+26 %). Durant la même période, le total des rentes des femmes est passé de 4,4 milliards à 6,7 milliards de francs (+53 %).

Il est également possible de percevoir ses prestations de vieillesse sous forme de capital et non de rentes. Les retraits en capital à la retraite (retrait de la totalité ou d'une partie de l'avoir de prévoyance) sont passés de 5,8 milliards à 13,0 milliards de francs (+123 %) ces dix dernières années.

Nouvelles rentes

Nouvelles rentes en baisse chez les hommes ; en hausse chez les femmes

Les montants des nouvelles rentes de vieillesse versées dans le cadre de la prévoyance professionnelle ont baissé entre 2015 et 2022. Si l'on distingue les sexes, l'image est plus nuancée : les nouvelles rentes ont diminué chez les hommes, même si elles se sont à nouveau stabilisées depuis 2020. Chez les femmes, par contre, leur montant a augmenté. On parle de rente *médiane* lorsque 50 % des assurés reçoivent une rente supérieure et 50 % une rente inférieure à la valeur de la rente en question.

T1 : Femmes et hommes ensemble

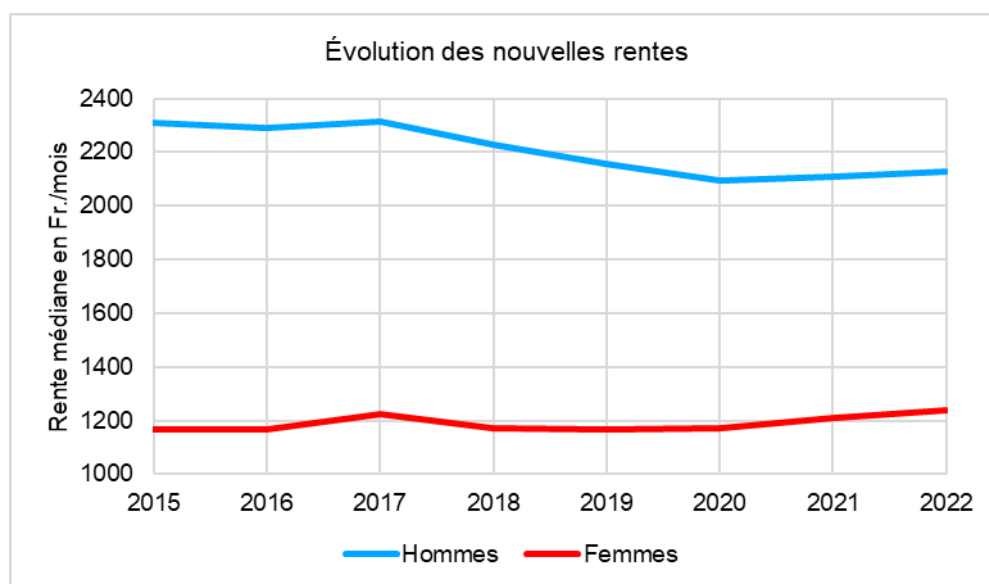
En francs/mois	2015	2022	Variation
Rente moyenne	2384	2206	-7,5 %
Rente médiane	1 840	1744	-5,2 %

T1 : Hommes

<i>En francs/mois</i>	2015	2022	Variation
Rente moyenne	2879	2656	-7,7 %
Rente médiane	2310	2128	-7,9 %

T1 : Femmes

<i>En francs/mois</i>	2015	2022	Variation
Rente moyenne	1586	1611	+1,5 %
Rente médiane	1167	1237	+6,0 %



Retraits en capital

Forte augmentation des retraits en capital

Les retraits en capital au moment de la retraite ont fortement augmenté ces dernières années. Les chiffres ci-dessous ne concernent que les institutions de prévoyance : les retraits en capital auprès d'institutions de libre passage en sont exclus. En effet, l'avoir de libre passage qui n'est pas réinvesti dans une institution de prévoyance (par exemple : un rachat dans une nouvelle caisse de pension) est perçu sous forme de capital au moment de la retraite.

T2 : Retraits en capital (femmes et hommes confondus)

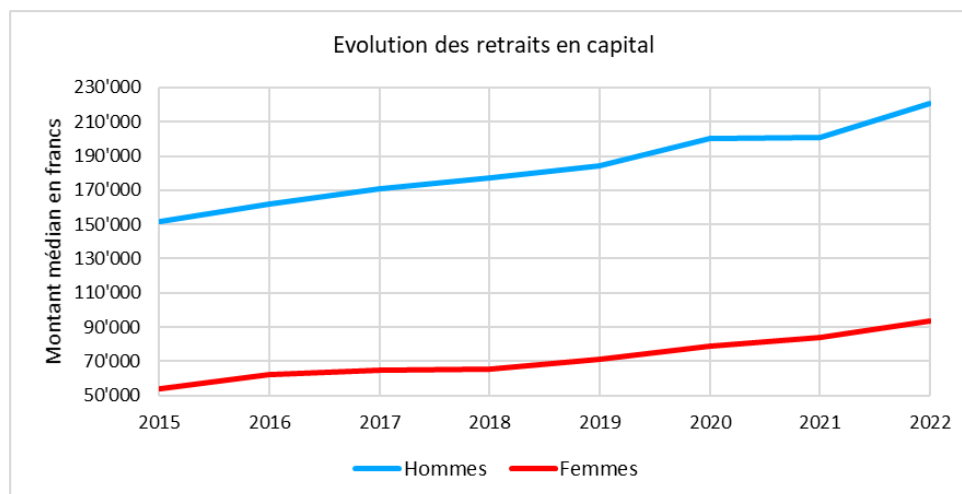
<i>En francs</i>	2015	2022	Variation
Montant moyen	201 344	283 873	+41 %
Montant médian	100 617	160 000	+59 %

T2 : Retraits en capital : hommes

<i>En francs</i>	2015	2022	Variation
Montant moyen	255 111	356 705	+40 %
Montant médian	151 940	220 584	+45 %

T2 : Retraits en capital : femmes

En francs	2015	2022	Variation
Montant moyen	103 234	167 233	+62 %
Montant médian	53 984	93 713	+74 %



Prestation de
vieillesse

Prestation de vieillesse de la prévoyance professionnelle = rente et/ou capital

Pour pouvoir évaluer les prestations de vieillesse de la prévoyance professionnelle ou leur évolution, il faut considérer conjointement les rentes et les retraits en capital. Ni la baisse des nouvelles rentes chez les hommes et la hausse chez les femmes, ni la forte augmentation des retraits en capital pour les deux sexes ne permettent – à elles seules – de tirer des conclusions sur la performance de la prévoyance professionnelle.

On constate que lorsque les retraits en capital ont augmenté, les rentes ont diminué chez les hommes, notamment du fait que les retraits en capital réduisent l'avoir de prévoyance. Depuis 2020, les nouvelles rentes chez les hommes se sont stabilisées.

Les rentes des femmes ont quant à elles augmenté, et ce, malgré la hausse également des retraits en capital. Ces résultats s'expliquent sans doute par la participation accrue des femmes au marché du travail et la hausse de leurs salaires.

Autres versions linguistiques :

Hintergrunddokument: Entwicklung der Renten und Kapitalbezüge
Scheda informativa: Evoluzione delle rendite e dei prelievi di capitale

Documents complémentaires de l'OFAS :

www.bsv.admin.ch/reforme-lpp

Contact

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Communication

+41 58 462 77 11

kommunikation@bsv.admin.ch